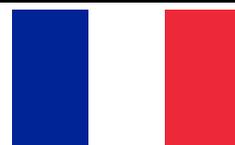




# PROTOCOLE DE SÉCURITÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT



version 1 - 2021

Page 1/4

## ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale :	ICAR-CM2T	
Adresse :	4 RUE LAVOISIER 54300 MONCEL-LES-LUNÉVILLE	
Téléphone	03 83 76 39 39	
Fax :	03 83 76 39 40	
Courriel :	<a href="mailto:info@icar-cm2t.com">info@icar-cm2t.com</a>	
Responsable :	Ismaïl TAHTACI	Téléphone : 03 83 76 39 41

## ENTREPRISE EXTÉRIEURE (TRANSPORTEUR)

Raison sociale :	
Adresse :	
Téléphone	
Fax :	
Courriel :	
Responsable :	

## DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

Nature de l'opération :	Chargement <input type="checkbox"/>	Déchargement <input type="checkbox"/>
Fréquence de l'opération :	Répétitive <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>
Horaires pour les opérations de réception et d'expédition :	• 8h30-12h et 13H30-16h30 du lundi au jeudi • 8h30-12h et 13H30-16h le vendredi	

**Tout chargement/déchargement en dehors de ces plages horaires ne pourra être effectué.**

**L'accès aux locaux est strictement interdit sans l'accord préalable d'un salarié de l'entreprise (sonnette).**

**En l'absence de réponse, le chauffeur/livreur est prié de contacter le secrétariat au 03 83 76 39 39.**

## ÉQUIPEMENTS ENTRANT DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION

Type de véhicule :	Léger ( $\leq 3,5t$ ) <input type="checkbox"/>	Poids lourd ( $\geq 3,5t$ ) <input type="checkbox"/>
Aménagement du véhicule :	Plateau <input type="checkbox"/>	Baché <input type="checkbox"/>
Équipement du véhicule :	Grue <input type="checkbox"/>	Chariot embarqué <input type="checkbox"/>
	Autres <input type="checkbox"/>	Type :
Équipement de manutention et levage :	Transpalette <input type="checkbox"/>	Gerbeur <input type="checkbox"/>

**L'entreprise d'accueil et l'entreprise de transport s'engagent à ne mettre à la disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu, manœuvré par des salariés habilités et autorisés.**

## MARCHANDISE CONCERNÉE PAR L'OPÉRATION

Nature de la marchandise :		
Conditionnement :	Vrac <input type="checkbox"/>	Palettes <input type="checkbox"/>
	Fûts <input type="checkbox"/>	Containers <input type="checkbox"/>
	Autres <input type="checkbox"/>	Type :

## PROCÉDURE D'ALERTE

Téléphone 1er secours	Téléphone pompier	Accueil
<b>112 15</b>	<b>18</b>	<b>03 83 76 39 39</b>

**RÈGLES EN VIGUEUR POUR L'OPÉRATION DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT**

Equipement du chauffeur : **l'entreprise de transport s'engage à mettre à disposition des ses chauffeurs les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques encourus.**



- |                                                              |                          |                    |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Protection auditive <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> | Gilet de sécurité  |
| Lunettes <input type="checkbox"/>                            | <input type="checkbox"/> | Visière            |
| Casque <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/> | Masque à poussière |
| Gants <input type="checkbox"/>                               | <input type="checkbox"/> | Masque à gaz       |
| Chaussures ou<br>bottes de sécurité <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autres             |

Accès à l'espace de chargement/déchargement : **l'entrée en marche arrière est recommandée.**  
**Il est nécessaire de s'assurer qu'aucun autre véhicule de livraison n'est présent avant de s'y engager.**  
**Le chauffeur s'engage à respecter les règles de circulation applicables sur site.**

**RISQUES PRÉSENTS SUR LES LIEUX DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT**

Dangers	Actions de prévention associées
Circulation d'engins et de véhicules :	Respect du plan de circulation et des conditions d'accès.
Chutes, renversements de marchandises :	Port obligatoire de chaussures de sécurité, casque. Interdiction de présence dans la zone de chargement ou déchargement sans autorisation. Vérification de l'arrimage des moyens de levage avant l'opération sous la responsabilité du transporteur (chauffeur).
Manutentions manuelles :	Port obligatoire de gants de protection adaptés.
Produits chimiques :	Port obligatoire de gants de protection chimique, de masques de protection respiratoire et lunettes de protection.
Départ de feu :	Présence d'extincteur à proximité de l'espace de chargement ou déchargement. Interdiction de fumer sur site
Charges lourdes :	Utilisation de moyens de manutention mécaniques ou électriques adaptés. Interdiction de porter des charges seul.

**ENGAGEMENTS PARTICULIERS SUR LE PERSONNEL DE MANUTENTION**

- Suivi et recyclage des formations obligatoires à la conduite d'engins.
- Validité de l'attestation de formation des chauffeurs.
- Autorisation écrite de l'entreprise d'accueil pour l'utilisation de son matériel par le transporteur.

**INDICATIONS COMMUNIQUÉES AU TRANSPORTEUR**

- |                                                          |                                         |                                              |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> lieu de chargement/déchargement | <input type="checkbox"/> zone d'attente | <input type="checkbox"/> plan de circulation |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|

**RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION POUR LES TRANSPORTS SPÉCIAUX (PRODUITS DANGEREUX)**

Présence de produits dangereux ?  oui  non

Si oui, précisez la nature :

**Procédure et cheminement de l'opération**

- Affichage de signalisation obligatoire et sécurisation du véhicule (cales, verins,...).
- Port des EPI adaptés à la nature du produit (gants, bottes, masques respiratoires...).
- Contrôle de la certification / habilitation du chauffeur (exigé par la réglementation ADR)
- Présentation des documents de bords.
- Utilisation de matériel adapté (flexibles, raccords, engins de manutention) au produit livré (poudre, liquide, gaz...).
- Branchement des flexibles et transfert du produit sous surveillance humaine afin d'éviter fuites, épandage, dispersion.
- Fin de transfert avec assurance de fermeture des vannes et débranchement des flexibles.
- Mise en conformité du site et du véhicule avant départ du transporteur.

**Caractéristique du produit**

**Pictogrammes de danger**

 <b>GHS01</b> Matières explosibles (EX)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS02</b> Matières inflammables (IN)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS03</b> Matières comburantes (CB)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS04</b> Gaz sous pression (GZ)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS05</b> Matières corrosives (CR)	<input type="checkbox"/>
 <b>GHS06</b> Toxicité aiguë catégorie 1, 2, 3 (TO)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS07</b> Toxicité aiguë catégorie 4 (corrosion, irritations ou sensibilisation oculaires / lésions oculaires) (DA)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS08</b> Risque mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction (MU)	<input type="checkbox"/>	 <b>GHS09</b> Danger pour le milieu aquatique (EN)	<input type="checkbox"/>		

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du code du travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.

Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.

Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints.

Toute information susceptible de modifier ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

**En cas de manquement à une des règles ou de chargement non conforme, ICAR-CM2T se réserve le droit de refuser l'accès au site ou d'arrêter le chargement/déchargement.**

**PLAN D'ACCÈS**



**Il est fortement recommandé d'entrer en marche arrière dans la zone de chargement/déchargement.**



**La vitesse maximale autorisée sur le site est de 25 km/h.**



**La consommation de substances illicites (alcool, drogue) est interdite sur le site.**

**ACCEPTATION DU PROTOCOLE**

	ICAR-CM2T	ENTREPRISE EXTERIEURE
Nom :		
Fonction :		
Date et signature :		